

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joëlle Giroux

<https://www.cadre21.org/membres/04300d1bd6af2c556e2b82f5>

Date d'obtention : 2022-02-03 21:29:41



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, la première étape consiste à prendre un signalement d'un événement lié à une situation de sexto. À ce moment, il est important de rassurer la personne qui se présente pour dénoncer une situation afin que celle-ci se sente en confiance avec l'intervenant. Il est d'ailleurs important d'agir rapidement, de ne pas porter de jugement et d'utiliser un ton réconfortant avec la victime. Effectivement, la situation peut s'avérer stressante pour l'élève.

Afin de bien évaluer la situation, il est important de remplir la grille avec la victime afin de déterminer l'ampleur, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Il est important de rassurer la victime tout au long du processus qui peut s'avérer stressant. Par la suite, il est important de vérifier l'information en demandant à la victime si il y a d'autres personnes au courant. Si tel est le cas, il est important de rencontrer ces personnes, individuellement, et de remplir la grille d'évaluation avec eux. Afin d'éviter la propagation des images, il est primordial de parler de l'importance de la vie privée et demander aux personnes de ne pas parler de la situation. Il est important de ne jamais regarder le contenu d'un appareil électronique. Après avoir rencontré les jeunes et rempli la grille avec eux, l'intervenant est davantage en mesure de déterminer si il s'agit d'un acte impulsif ou d'une situation malveillante.

Dans le cas d'un acte impulsif, consulter la politique de l'établissement afin de bien diriger l'intervention et valider si il y a eu infraction. L'intervenant peut également consulter les dispositions du code criminel inclut dans la trousse. Si il s'avère que la situation implique la possession ou la diffusion d'images pornographique, l'intervenant peut confisquer l'appareil électronique. Il demande à l'élève d'éteindre son cellulaire et le met dans un sac scellé en présence de l'élève. L'intervenant ne doit jamais vérifier le contenu de l'appareil électronique. Une fois l'intervention complétée l'intervenant contacte le service de police ou le policier éducateur chargé d'intervenir.

Dans le cas d'une situation malveillante, l'intervenant doit rencontrer le jeune instigateur et confisquer l'appareil dans le but de limiter la propagation des images ou vidéos. L'intervenant doit contacter le service de police ou le policier éducateurs dans les plus brefs délais. Dans le cas d'une situation malveillante, l'intervenant ne rempli pas la grille avec l'instigateur car c'est le service de police qui prendra en charge la suite des procédures.

Finalement, il est important de contacter les parents des jeunes rencontrés afin de leur expliquer la situation, le protocole sexto ainsi que les démarches à venir le cas échéant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans la première situation, c'est une amie (Cassandra) de la victime (Meghan) qui dénonce la situation. Il y a eu un envoi de photo de Meghan à son copain William. L'échange c'est fait de la maison et la conversation était respectueuse. Dans cette situation, l'intervenant déclenche le protocole sexto et rencontre de manière individuelle les jeunes filles afin de remplir la grille et valider l'information.

Comme il s'agit d'un acte impulsif, l'intervenant rencontre le jeune instigateur. L'intervenant informe le service de police et la situation. Une rencontre de sensibilisation sexto sera effectué.

Dans la deuxième situation Meghan s'inquiète d'un partage de photo d'elle en maillot de bain. L'intervenant déclenche le protocole sexto et remplit la grille avec la jeune. L'intervenant vérifie l'information auprès de William qui corrobore les faits. Comme il ne s'agit pas de pornographie l'intervenant traite le dossier selon le protocole de l'établissement afin de stopper la propagation des images et préserver l'intégrité de la jeune victime. Toutefois, Meghan revient voir l'intervenant car elle a omis une information. Elle dit avoir envoyé une image de ses seins nu à un inconnu de 19 ans sur le net. L'intervenant rassure Meghan qu'il la croit et ne vérifie pas le contenu de l'appareil. L'intervenant déclenche le protocole sexto mais comme il n'y a pas d'autres élèves de l'école impliqués il complète l'intervention, confisque le cellulaire et contacte la police qui se chargera de l'instigateur adulte. Meghan sera rencontré pour une rencontre de sensibilisation. Deux jours plus tard on apprend qu'un autre élève de l'école est impliqué. Toutefois l'intervenant ne peut pas questionner le jeune car il n'est pas mandataire du service de police.

Dans la troisième mise en situation c'est un parent qui se présente à l'école pour informer l'intervenant de la présence d'images intimes dans le cellulaire de son fils. L'intervenant réfère le père au service de police car il ne peut déclencher le protocole avec le parent. Le lendemain le jeune Nicolas vient voir l'intervenant pour lui parler de la situation. Comme lui et son père n'ont pas contacté les policiers, l'intervenant déclenche le protocole sexto. L'intervenant se rend compte qu'un autre élève est impliqué (Kevin) et fait chanter Nicolas. De plus 2 autres jeunes filles ont reçu les images de Nicolas. L'intervenant rencontre Arianne et Christelle, de manière individuelle, afin de remplir également avec elles. Comme il s'agit d'un acte malveillant de la part de Kevin, l'intervenant rencontre Kevin afin de confisquer l'appareil pour limiter la propagation des images et contacte le service de police rapidement afin que la police prenne en charge la suite des procédures.

Ce que je retiens est qu'il est vraiment important de rassurer les victimes tout au long du processus. Il ne faut jamais regarder le contenu d'un appareil électronique. Il est important de rencontrer les jeunes de manière individuelle et de limiter rapidement la propagation des photos et vidéos. Il faut contacter le service de police dans les plus brefs délais. De plus il est important de ne jamais répondre aux questions des médias lorsque ceux-ci nous contactent. Si un jeune refuse de collaborer avec l'intervenant, contacter le service de police ou le policier éducateur afin que ceux-ci prennent en charge la suite des procédures. Il est également important d'offrir un soutien à la victime et de faire en sorte de préserver son intégrité physique et psychologique.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je considère que toutes les étapes sont délicates car l'intégrité physique et psychologique de la victime est en jeu. Il est primordial de rassurer la victime, sans jugement afin qu'elle puisse être en confiance et lui apporter de l'aide et du support tout au long du processus qui peut s'avérer pénible. Il faut encourager la victime à adopter une attitude positive envers elle-même et faire la distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est. C'est pourquoi un accompagnement et un soutien peut être nécessaire tout au long du processus. Il est également important d'agir rapidement afin de limiter la propagation des images et des vidéos. La discussion avec les parents est également importante mais doit se limiter au minimum afin de ne pas ébruiter l'affaire et de protéger la jeune victime, les personnes impliquées ainsi que leur vie privée. Suivre le protocole est donc essentiel afin de ne pas nuire aux différents partenaires dans le dossier (policiers, enquêteurs, autres) et préserver l'identité de la victimes et des personnes impliqués dans la situation. En aucun cas il ne faut divulguer de l'information aux médias car nous devons respecter le processus judiciaire et la vie privée des individus. C'est pourquoi je considère que l'ensemble des étapes sont délicates et doivent être faites dans le respect du protocole.